

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du lundi 14 septembre 2020.

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. DEBARLE - FAIVRE – FIDON - PRETOT.

DOSSIER 1 :

LURE SPORTING – VILLERSEXEL/ESPRES 2 du 06/09/2020 en challenge du District.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Villersexel/Espres 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à VILLERSEXEL/ESPRES 2 pour en porter le bénéfice à LURE SPORTING, score : LURE SPORTING = 3 ; VILLERSEXEL/ESPRES 2 = 0, et dit l'équipe de LURE SPORTING qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ à Villersexel/Espres.

DOSSIER 2 :

LURE JS 4 – LARIANS 3 du 06/09/2020 en challenge du District.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Lure JS 4 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à LURE JS 4 pour en porter le bénéfice à LARIANS 3, score : LURE JS 4 = 0 ; LARIANS 3 = 3, et dit l'équipe de LARIANS 3 qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ à Lure JS.

MM. Claire Delpierre et Dominique Pretot n'ont pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 3 :

JASNEY – LUXEUIL AS du 06/09/2020 en challenge du District.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Luxeuil AS ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à LUXEUIL AS pour en porter le bénéfice à JASNEY, score : JASNEY = 3 ; LUXEUIL AS = 0, et dit l'équipe de JASNEY qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ à Luxeuil AS.

DOSSIER 4 :

FC PAYS LUXEUIL - FRANCHEVELLE du 05/09/2020 en challenge du District U15.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Fc Pays Luxeuil ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait au FC PAYS LUXEUIL pour en porter le bénéfice à FRANCHEVELLE, score : FC PAYS LUXEUIL = 0 ; FRANCHEVELLE = 3, et dit l'équipe de FRANCHEVELLE qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ au Fc Pays Luxeuil.

DOSSIER 5 :

ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 – GR CC VILLERSEXEL du 05/09/2020 en challenge du District U15.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 pour en porter le bénéfice au GR CC VILLERSEXEL, score : ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 = 0 ; GR CC VILLERSEXEL = 3, et dit l'équipe du GR CC VILLERSEXEL qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ à St Loup/Corbenay/Magnoncourt.

DOSSIER 6 :

FOUGEROLLES – GR 3 RIVIERES du 05/09/2020 en challenge du District U15.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Fougerolles ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à FOUGEROLLES pour en porter le bénéfice au GR 3 RIVIERES, score : FOUGEROLLES = 0 ; GR 3 RIVIERES = 3, et dit l'équipe du GR 3 RIVIERES qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ à Fougerolles.

La commission enregistre les forfaits généraux de :

Seniors G :

Luxeuil AS (départemental 3)

Amende : 120€

U18 G :

Entente Amance Corre Polaincourt/Fc Lanterne (Départemental 4)

Amende : 55€

Gr Pays Riolais 3

Amende : 55€

Le Secrétaire de séance,

François FIDON

La Présidente,

Claire DELPIERRE (sauf dossier 2)

Le Président de séance,

Paul FAIVRE (pour dossier 2)

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.